

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal Séance
du 10 décembre 2020 à 20h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du Code
des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Jean-Pierre DAVID, Roland POURCHET, Sylvette BAUDUFFE, Pascal DAUVERGNE, Jean-Louis LABONNE, Emmanuel PIERRE-FRANÇOIS, Michel BURGUET, Jacky POURRET.

Luud BERINGS donne pouvoir à Roland POURCHET.

Sylvette BAUDUFFE a été désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Marché des assurances – Validation du prestataire.
- Restructuration du cimetière : approbation prestation supplémentaire pour accès à une plateforme de gestion de l'espace public.
- Questions diverses.

Le Maire demande à son conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

⇒ DM : (Décision Modificative) pour remboursement de dépôt de garantie.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Marché des assurances – Validation du prestataire :

Le marché d'assurances de la commune de Ségur Le Château arrive à son terme et cesse ses effets le 31 décembre 2020.

Comme en 2016, la mise en concurrence de ce marché a été confiée à la société Gourdon Audit Assur.

Alexandra Gourdon, dirigeante de cette société, présente les résultats de ses recherches et de son analyse sur la base d'un marché de services d'assurances à procédure adaptée, dont les lots sont les suivants :

- Lot N° 1 : Dommages aux biens et risques annexes.
: Responsabilité civile et risques annexes.
- Lot N° 2 : Véhicules à moteur et risques annexes.
- Lot N° 3 : Protection juridique et risques annexes.
- Lot N° 4 : Protection fonctionnelle.
- Lot N° 5 : Assurance des risques statutaires du personnel : décès, AT/MP (Accidents du travail et maladies Professionnelles), CLM/CLD (Congés Longue Maladie et Congés Longue Durée), MO (Maladie Ordinaire), Mat/pat (Maternité/paternité).

Les cabinets d'assurances SMACL, GROUPAMA et SOFAXIS ont répondu à la consultation.

Les compagnies d'assurance retenues sont les suivantes :

- Pour les lots 1 – 2 – 3 et 4 : société SMACL pour une cotisation annuelle de 2 597,97 € contre 2 692,63 € en 2020.
- Pour le lot N° 5 : société GROUPAMA avec un taux de 5,39 % avec une franchise de 7 jours pour la maladie ordinaire.

Propositions adoptées à l'unanimité.

Restructuration du cimetière : approbation prestation supplémentaire pour accès à une plateforme de gestion de l'espace public.

Afin de répondre aux nombreuses questions parfaitement légitimes, posées par les nouveaux membres du Conseil Municipal sur le dossier complexe du cimetière, il est décidé de reporter cet ordre du jour à une date ultérieure d'un conseil municipal après avoir organisé une réunion avec Madame Nathalie COSSARD, de la société ELABOR, notre prestataire sur ce dossier.

DM : (Décision Modificative) pour remboursement de dépôt de garantie.

Suite à la fin du bail du logement communal situé au 22 Avenue du Château, occupé par Madame KORTAGEN Nadia nous devons procéder au remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 470 €. Les crédits nécessaires à ce remboursement ne sont pas inscrits au BP 2020, d'où le besoin de procéder à une DM de virement de crédits du compte 2313 au compte 165 (section d'investissement). Cette DM de virement de crédits d'un montant de 470 € est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Ce logement étant actuellement vacant, Roland POURCHET demande à le visiter afin d'étudier les différents paramètres (isolation, chauffage indépendant etc...).

Lors d'une réunion organisée par le SIVA à laquelle ont assisté Roland POURCHET et Jacky POURRE, il leur a été annoncé une augmentation de 4% sur les prestations du SIVA (soit 534 € de plus).

Concernant la voirie, Jacky POURRE nous précise les différents travaux 2020 qui ont eu lieu :

- Sur la route de Lachenaud.
- Sur la route de Las Régaudias.
- Rue Saint Laurent
- Au Moulin Grimal.

Roland POURCHET et Jacky POURRE nous font part d'un suintement qui se produit sur la chaussée au 11, ruelle de l'Aumonière. Une intervention de la société SATESE (vérification avec une caméra) sera demandée lors de leur visite de la lagune le 17 décembre.

Roland POURCHET demande à ce que la haie autour de la lagune soit coupée ou taillée car les feuilles mortes détériorent les roseaux. Cela porte atteinte au bon fonctionnement de la lagune.

Roland POURCHET demande une mise à jour du site internet.

Le Maire nous informe que la fibre va être commercialisée à partir du mois de janvier et qu'une réunion est organisée avec les représentants des communes concernées le 4 janvier à Beyssenac de 14h à 16h30.

Emmanuel PIERRE-FRANCOIS demande que les panneaux et notamment celui de l'Auberge Henri IV, situé au carrefour soient remplacés car ils sont détériorés.

Suite à une réunion du Syndicat des Eaux de l'Auvézère, Pierre DAVID fait un compte-rendu des principales informations recueillies lors de cette réunion, et notamment de la hausse du prix de l'eau (3.10 € m³).

Avant de lever la séance Sabrina REYNAUD, secrétaire de Mairie, informe qu'une réunion s'impose suite à la démission de Jean BRAULT afin de délibérer sur son remplacement dans les différentes commissions et dans les organismes extérieurs.

Monsieur Le Maire précise qu'il faudra également délibérer sur la commission communication et sur les délégations du Maire aux adjoints, suite à la démission de Sylvette BAUDUFFE de cette délégation.

La séance est levée à 23h 15.



The image shows the official seal of the Municipality of Segur-le-Château, Corrèze. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE SEGUR LE CHATEAU" at the top and "Corrèze" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be "Sabrina Reynaud".